



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

LA LETTRE BLEUE

du Département

n° 112

mai

JOB 78 / JOB 92

SOMMAIRE

Un emploi en quelques clics	p. 2-3
Les décisions départementales	p. 4
Les travaux en cours	p. 5
La contractualisation à l'heure du bilan	p. 6
Paroles d'élu Georges Siffredi	p. 7
Le Département recrute	p. 8
Agir pour la compensation environnementale	p. 9
Les actualités	p. 10-11

Des emplois locaux pour les bénéficiaires du RSA

Nous avons lancé au début du printemps avec les Yvelines un nouvel outil pour l'emploi : Job 78/Job 92. L'objectif est de regrouper intelligemment nos compétences pour être plus performants, pour faire encore mieux dans le domaine de l'insertion. Cette plateforme numérique est le parfait exemple d'un projet très concret qui est tout simplement né du bon sens !

Je rappelle que le Département a en charge le RSA : nous comptons dans les Hauts-de-Seine environ 30 000 bénéficiaires. Notre objectif est d'aider, d'encourager le retour durable de ces personnes sur le marché du travail. Il est important que les emplois locaux puissent toucher les populations locales, en particulier celles qui ont le plus de difficultés à retrouver un travail. Avec cette plateforme numérique, nous rapprochons

l'offre et la demande : les bénéficiaires du RSA des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont accès aux offres des entreprises présentes sur nos deux territoires. Car il y a une réalité : Hauts-de-Seine et Yvelines ont les mêmes bassins économiques et je ne pense pas que les bénéficiaires du RSA ou les entreprises se soucient des frontières départementales... Si un Yvelinois habite à proximité d'une entreprise des Hauts-de-Seine qui recrute, il va postuler. Cette plateforme, en activité depuis quelques mois, a déjà démontré son efficacité : près de 5 000 bénéficiaires du RSA se sont déjà inscrits sur Job 92 et Job 78, et plus de 1 000 d'entre eux ont déjà fait acte de candidature.

Patrick Devedjian
Président du Département
des Hauts-de-Seine

L'AGENDA

Mercredi 15 mai
Colloque interdépartemental sur le tourisme fluvial à Giverny

Judi 16 mai
Vernissage de l'exposition « André Boubouneille : peintre de paysages » à la Maison de Chateaubriand, Châtenay-Malabry

Lundi 20 mai
> Visite de 5 000 collégiens au Château de Versailles
> Commission permanente à l'hôtel du Département, Nanterre

Mercredi 29 mai
Présentation de la saison musicale à La Seine Musicale, Boulogne-Billancourt





Pierre Bédier et Patrick Devedjian ont présenté la plateforme le jeudi 28 mars.

Un emploi en quelques clics

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines lancent Job78 et Job92, deux sites pour une plateforme commune afin d'accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Simplicité d'utilisation, proximité et gratuité sont les maîtres mots de la plateforme Job78 - Job92 et de ses deux sites jumeaux, un par Département pour plus de proximité, à disposition des 57 000 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) yvelinois et alto-séquanais. Un outil numérique qui s'ajoute au suivi déjà proposé afin d'accélérer leur retour à l'emploi. Ce projet est né d'un constat : « On a d'un côté des centaines de milliers d'offres non pourvues et, de l'autre, des bénéficiaires du RSA qui peinent à trouver un emploi près de chez eux », explique Pierre Bédier, président des Yvelines. Déjà utilisé par vingt-cinq Départements, l'interface développée par le prestataire Neolink fait l'objet pour la première fois d'une version mutualisée. Depuis l'un des deux sites, les candidats ont en effet accès aux offres d'emploi sur les deux territoires : « Hauts-de-Seine et Yvelines partagent un même bassin économique, je ne pense pas que les bénéficiaires du RSA ou les entreprises se soucient des frontières départementales », souligne Patrick Devedjian. La démarche est aussi une manifestation concrète du rapprochement voulu entre les deux voisins de l'Ouest francilien.

Quelques clics suffisent pour procéder à l'inscription sur la plateforme, avec un « matching » immédiat, en cas de correspondance entre les profils et les demandes des employeurs et l'accès à une série de services : consultation d'offres, candidatures spontanées, messagerie sécurisée, chat, agenda des manifestations dans le domaine de l'emploi...

Des recrutements facilités

Trop d'entreprises rencontrent des difficultés pour recruter et n'ont pas assez de temps à consacrer à la recherche d'un candidat. En quelques clics, les recruteurs peuvent s'inscrire, renseigner les informations relatives à leurs offres d'emploi et bénéficient des avantages de la plateforme : dépôt des offres simplifié, consultation des profils de candidats à proximité, prise de contact directe avec ceux qui correspondent à leurs critères via un système de messagerie sécurisée. La plateforme commune permet ainsi aux Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines de devenir des acteurs dynamiques de l'insertion et du développement économique de leur territoire en prenant une part active dans la vie quotidienne des entrepreneurs.

30 439

bénéficiaires du RSA étaient recensés dans les Hauts-de-Seine en décembre dernier et 25 448 dans les Yvelines.

+ de 1 500

prises de contact entre candidats et employeurs ont été réalisées via la messagerie sécurisée.

Mieux accompagner le retour à l'emploi

Plus qu'une simple plateforme emploi, elle s'avère être un outil précieux pour les collaborateurs qui accompagnent quotidiennement, au sein des services de proximité des Départements, les bénéficiaires du RSA. Ils ont en effet la possibilité de se connecter, d'identifier les offres à destination des personnes suivies puis de leur transmettre afin de dynamiser leurs recherches. Cet accès permet également aux professionnels de disposer d'une meilleure connaissance du bassin d'emploi, des opportunités à saisir et des besoins des recruteurs des deux territoires. Enfin, grâce à la plateforme, les personnes suivies en situation d'illectronisme (fracture numérique) sont mieux identifiées et orientées, le cas échéant, vers des actions d'inclusion numérique. En décembre dernier, le Département des Hauts-de-Seine recensait 30 439 bénéficiaires du RSA ils étaient 25 448 dans le Département des Yvelines.

Déjà des résultats

Six mois après leur lancement, la plateforme et ses deux sites totalisent 5 000 candidats et 500 recruteurs, près de 1 000 offres d'emploi et ont généré 1 500 prises de contacts via la messagerie sécurisée. Pour exemple, Maimouna Cissé a décroché un CDD chez Proxiserve grâce à la plateforme. En moins de vingt-quatre heures, cette habitante de Trappes travaille désormais comme téléopératrice. Dans quelques semaines, ils seront accessibles sur smartphone via IOS ou Android ce qui devrait encore élargir le nombre d'utilisateurs.

Inscription sur www.job92.fr ou www.job78.fr

Une stratégie commune pour l'insertion

Job 78-92 est la manifestation concrète de la volonté de fusion des deux Départements dans de nombreux domaines, dont l'insertion. Elle s'inscrit dans le volet insertion du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-social 2018-2022 qui vise à permettre à 60 % des bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'emploi de retrouver un emploi en l'espace d'un an. Dans ce même cadre, l'adhésion des Hauts-de-Seine au groupement d'intérêt public Activity', à la suite des Yvelines, facilitera les échanges sur les projets innovants d'insertion et de qualification professionnelle.



Marie-Laure Godin

Groupe Majorité départementale

JOB 92, JOB 78 AU SERVICE DE L'EMPLOI

Depuis de nombreuses années notre Département a fait du retour à l'emploi une priorité de sa politique d'insertion. Elle porte ses fruits : entre décembre 2015 et mars 2017, nous avons enregistré une baisse d'environ 8 % des foyers bénéficiaires du RSA. Malheureusement 2018 a connu une hausse due à la situation dans laquelle se trouve notre pays et nous sommes donc encore plus mobilisés pour garantir à un maximum de bénéficiaires un retour vers l'emploi. Cette année, nous avons décidé de refondre le Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE). En effet, face à cette augmentation récente du nombre de bénéficiaires du RSA, mais aussi dans le cadre de notre démarche de fusion avec le Département des Yvelines, nous faisons évoluer notre dispositif pour le rendre plus performant. La mise en place de la plateforme « Job 92 » et « Job 78 » aura pour objectifs de proposer aux entreprises et aux bénéficiaires du RSA une solution gratuite, d'augmenter les chances de trouver des profils et des offres d'emploi à proximité du domicile et aussi de favoriser l'accès à l'emploi durable. Nous souhaitons ainsi par cet outil innovant apporter une réponse encore plus adaptée aux bénéficiaires du RSA.



Elsa Faucillon

Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

DES MOYENS POUR LES POLITIQUES DE RETOUR À L'EMPLOI

Les Départements du « 92 » et du « 78 » ont lancé une plateforme commune afin d'accélérer « le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ». Sauf que dans le même temps, le nombre d'actions du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi des Hauts-de-Seine se réduit d'année en année. Notre groupe considère que les bénéficiaires du RSA ont besoin d'un accompagnement spécifique et individualisé. Pour cela le Département doit donner de vrais moyens de fonctionnement aux structures et aux personnels chargés d'accompagner ces publics.



Catherine Picard

Parti Socialiste

QUEL INTÉRÊT ?

Favoriser l'accès à un emploi durable des personnes éloignées de l'emploi doit être une priorité pour tous les Départements. Trop de bénéficiaires du RSA peinent à trouver un emploi qui leur correspond près de chez eux. Pourtant, une fois de plus, notre Département a fait le choix avec les Yvelines de la complexité en mettant en place deux sites sur une plateforme appelé Job au lieu de travailler sur la proximité des dispositifs mis au service des bénéficiaires du RSA et des entreprises des Hauts-de-Seine.

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR

COMMISSION PERMANENTE 15.04.19

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

19.93 Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile - Attribution de six subventions.

19.114 Aides départementales à l'amélioration de l'habitat.

19.116 Attribution d'une subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - Bourg-la-Reine.

19.118 Conclusion d'un avenant à sept contrats de développement Département-Ville.

FINANCES

19.112 Convention de mandat d'encaissement de la redevance d'assainissement à conclure avec la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (Sevesc).

19.113 Demande d'admission en non-valeur des montants non recouverts au titre de la part départementale des taxes d'urbanisme.

19.115 Demande de remise gracieuse portant sur la majoration et les intérêts de retard de la part départementale des taxes d'urbanisme.

PERSONNEL

19.86 Présentation du plan de formation 2019 en faveur des agents départementaux.

19.135 Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (Service entretien et exploitation routière).

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

19.98 Avis relatifs à la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges Georges-Pompidou à Courbevoie, Les Bouvets à Puteaux et Lakanal à Sceaux.

19.99 PASS+ Hauts-de-Seine 2019-2020 : approbation d'affiliation des organismes sportifs et culturels.

19.105 Participations départementales à l'équipement et au projet numérique local des collèges privés sous contrat d'association avec l'État pour l'année 2019.

19.106 Renouvellement des conventions de rattachement des équipes mobiles d'intervention en suppléance (EMIS).

19.108 Transport des collégiens des Hauts-de-Seine au château de Versailles.

19.110 Restauration scolaire : adoption du nouveau règlement départemental de la restauration scolaire.

19.107 Convention de mise à disposition de locaux du collège Henri-Sellier à Suresnes au profit de la société d'économie mixte Jean-Vilar.

19.109 Convention cadre d'objectifs entre le Département des Hauts-de-Seine et le collège Georges-Pompidou à Courbevoie.

19.126 Convention cadre d'objectifs relatives au fonctionnement de la restauration scolaire pour les collèges assurant la gestion d'une unité centrale de production (UCP de Boulogne-Billancourt et Rueil-Malmaison).

CULTURE

19.103 Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand - Exposition « André Bouillon, peintre de paysages » : contrats de prêts d'œuvres et avenant au contrat de cession de droits patrimoniaux.

19.104 Musée départemental Albert-Kahn : contrat de participation pour la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation des fichiers numériques « Archives de la planète » et subvention de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

19.121 Convention de partenariat dans le cadre du Festival du Val-d'Aulnay.

19.131 Contrat de prêt d'œuvres avec Paris La Défense en vue de l'exposition relative à l'histoire du quartier d'affaires et contrats de prêt d'œuvres et de concession de droits patrimoniaux dans le cadre de l'exposition « Une vie à l'œuvre : Louise de Vilmorin (1902-1969) » du 19 octobre 2019 au 15 mars 2020.

19.123 Subventions de fonctionnement 2019 au titre de la politique culturelle et approbation de la convention Sacem dans le cadre du festival Chorus des enfants.

19.133 Attribution d'une subvention d'investissement pour la création d'une salle immersive au sein du Cube à Issy-les-Moulineaux.

AFFAIRES SOCIALES

19.132 Contribution à la politique départementale des solidarités.

PERSONNES ÂGÉES

19.119 Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Forfait autonomie Axe 2 - Actions nouvelles pour l'année 2019.

19.120 Politique de soutien en faveur des personnes âgées : financement des centres locaux d'information et des coordinations gérontologiques - Année 2019.

PERSONNES HANDICAPÉES

19.127 Avenant n° 1 à la convention du 13 décembre 2017 de délégation de compétence en matière de services PAM.

COMMANDE PUBLIQUE

19.89 Compte rendu des marchés et avenants conclus aux mois d'octobre, novembre et décembre 2018.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DES COLLÈGES

19.130 ENC HDS - Constitution d'un groupe de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le syndicat mixte ouvert Yvelines Numériques pour l'infogérance de la solution ENT pour le second degré.

TRANSPORTS

19.95 Tramway T1 - Acquisition de lots de copropriété situés 103-105 boulevard de Valmy et 1 rue Alexis-Bouvier à Colombes.

19.96 Demande de subvention auprès d'Île-de-France Mobilités pour l'aménagement de deux quais bus sur la voie interne du parc départemental Pierre-Lagravère à Colombes

dans le cadre du prolongement de la ligne 167.

19.97 Avenant n° 1 à la convention notifiée le 29 juin 2016, relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude des pôles d'échange de Nanterre La Boule, Les Agnettes, Les Grésillons et Antonypole.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

19.101 RD 74 - Acquisition et classement dans le domaine public routier d'une emprise située 52 avenue du Général-Leclerc à Bourg-la-Reine.

19.94 Déclassement et classement de voiries et approbation de la convention en fixant les modalités entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Colombes.

19.111 RD 907 - Acquisition et classement dans le domaine public routier de deux emprises situées 36 rue Dailly et avenue André-Chevillon à Saint-Cloud.

19.122 Aide départementale pour l'enfouissement de réseaux aériens basse tension de distribution publique d'électricité et de réseaux de communications électroniques.

19.102 Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune du Plessis-Robinson, pour la rénovation de l'éclairage public de l'avenue Léon-Blum (RD 75), entre l'avenue de la Libération et la place Charles-de-Gaulle au Plessis-Robinson.

19.134 Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département du Val-de-Marne pour l'aménagement de la RD 920 entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et le boulevard Romain-Rolland à Paris et approbation du bilan de la concertation préalable.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

19.87 Cession d'un lot de copropriété situé au 9 rue du Général-Leclerc à Bois-Colombes.

19.88 Cession de lots de copropriété situés 85 boulevard Gabriel-Péri à Malakoff.

19.90 Cession du terrain non bâti situé à l'angle du 24 avenue de Paris et 1 rue Jean-Macé à Châtillon.

19.91 Cession de deux lots de copropriété situés 127 boulevard Gabriel-Péri à Malakoff.

19.92 Cession de biens départementaux.

19.124 Cession à l'Établissement Public Foncier de Île-de-France de lots de copropriété du terrain situé 85 avenue Gabriel-Péri à Asnières-sur-Seine.

19.125 Cession de trois parcelles situées 63 et 71 rue Marx-Dormoy à Fontenay-aux-Roses.

ENVIRONNEMENT

19.128 Attribution à la commune de Chaville d'une subvention pour l'aménagement d'un itinéraire de promenade et de randonnée.

19.129 Mise à jour du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée.

EAU ET ASSAINISSEMENT

19.100 Convention de participation technique et financière au programme de recherche OPUR 5 à conclure entre le Département et l'école des Ponts Paris Tech.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.117 Attribution d'une participation au Conseil départemental d'accès au droit au titre de l'année 2019.

Les principaux travaux

de mai sur la voirie et dans les parcs départementaux



Travaux dans le secteur des Tilliers au parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne.

Antony

RD 920 : avenue de la Division-Leclerc, entre l'avenue Léon-Jouhaux et l'avenue John-Fitzgerald-Kennedy. Requalification de la voie en boulevard urbain sécurisé. Réfection des trottoirs et de la voirie. Mise aux normes PMR. Reprise de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et des plantations d'arbres. Aménagement d'une piste cyclable de chaque côté. Les travaux ont débuté en décembre 2018 pour une durée prévisionnelle de treize mois.

Antony - Châtenay-Malabry - Le Plessis-Robinson - Clamart

RD 2 - RD 986 : avenue du Général-de-Gaulle (RD 986) à Antony, avenue de la Division-Leclerc (RD 986) et route du Plessis-Piquet (RD 2) à Châtenay-Malabry, avenue Paul-Langevin (RD 2) au Plessis-Robinson et avenue Claude-Trébignaud, rue du Président-Roosevelt (RD 2) et place du Garde à Clamart. Adaptation des réseaux départementaux d'assainissement impactés par la réalisation du T10. Les travaux ont débuté en janvier 2018 pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Asnières-sur-Seine

RD 986 : avenue de la Redoute entre les carrefours des Quatre-Routes et la station Asnières-Gennevilliers-Les Courtilles. Travaux d'aménagement du T1. Les travaux de la RATP et du Département ont démarré à l'été 2017. La fin des travaux est prévue en mai.

Bois-Colombes et Colombes

RD 986 : avenue de l'Agent-Sarre entre la rue Victor-Hugo et le carrefour des Quatre-Routes. Rénovation des réseaux d'électricité et d'adduction d'eau, rénovation de la chaussée et des trottoirs, sécurisation des carrefours, rénovation de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en octobre 2018 pour une fin prévisionnelle en juin.

Boulogne-Billancourt

Travaux de mise en lumière scénographique du jardin Albert-Kahn et réfection de la toiture en cuivre du Pavillon des Thés.

Châtenay-Malabry

> RD 986 : avenue de la Division-Leclerc. Remplacement de l'ouvrage d'art de la ligne à grande vitesse (LGV) Atlantique dans le cadre de

la réalisation du T10. Les travaux ont débuté en mars 2018, sont entrés dans une nouvelle phase depuis mars 2019 pour une durée prévisionnelle de onze mois.

> Parc de la Vallée-aux-loups : mise en place d'un parcours d'orientation dans le parc boisé début juin.

Châtillon

RD 72 : boulevard de La Liberté, entre l'avenue de La République et la rue Perrotin. Réaménagement de la voie, création de pistes cyclables, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore, plantation d'arbres. Début des travaux en mai pour une durée prévisionnelle de six mois.

Gennevilliers

RD 9 : boulevard Gallieni, de la rue de la Bongarde à l'avenue Louis-Roche. Rénovation de la canalisation et renouvellement de branchements du réseau d'assainissement départemental. Les travaux ont lieu jusqu'en juillet.

La Garenne-Colombes

Réhabilitation du réseau d'assainissement départemental (y compris regards et branchements) : rue de l'Aigle entre l'avenue du Général-de-Gaulle et l'avenue Marceau, et sur le boulevard de la République entre l'avenue du Général-de-Gaulle et le boulevard National - De mars à novembre.

Le Plessis-Robinson

Assainissement : création de plusieurs points de mesures sur le réseau au droit de l'étang Colbert de mai à novembre.

Nanterre - Puteaux

RD 914 : boulevard de La Défense et rue Félix-Éboué, entre le boulevard circulaire et la rue Célestin-Hébert. Requalification urbaine du boulevard. Les travaux ont débuté en janvier pour une durée prévisionnelle de trente-six mois.

Saint-Cloud

RD 985 : boulevard de la République. Sécurisation du carrefour avec l'avenue du Maréchal-Foch. Début des travaux en avril pour une durée prévisionnelle de deux mois.

Département/villes six ans d'action concertée

En rassemblant l'essentiel de ses aides aux communes des Hauts-de-Seine dans des contrats triennaux, le Département visait, en 2013, l'efficacité. Deux générations de contrats plus tard, l'heure est à un premier bilan.

Chaville est l'une des premières communes du territoire à signer pour la troisième fois consécutive un contrat de développement avec le Département. Le principe de la contractualisation, approuvé en 2011, est de regrouper toutes les aides du Département en direction des communes en une seule enveloppe, pour trois ans, divisée en deux volets : investissement et fonctionnement : « Cette visibilité sécurise nos investissements », estime le maire de Chaville, Jean-Jacques Guillet. « En concentrant les crédits au lieu de les disperser dans une multitude de petites subventions, les contrats sont source de simplification, tant pour le Département que pour les communes », souligne pour sa part Patrick Devedjian. Dans le cadre de ce contrat 2019-2021, la commune va donc recevoir près de trois millions d'euros.

Effet levier

La contractualisation du Département avec ses communes, dans les années 2010, est partie d'un constat : l'enchevêtrement des aides, une centaine au bas mot. « C'est une usine à gaz », jugeait à l'époque le président Patrick Devedjian. « Leur empilement ne correspond plus aux objectifs de lisibilité, de cohérence et d'équité entre les territoires », relevaient les élus départementaux. Quatre grands enjeux étaient visés par cette nouvelle politique : le renforcement du partenariat, la transparence, l'efficacité et la souplesse des aides. La première génération de contrats, à partir de 2013, ne concernait qu'une partie des trente-six communes. Depuis 2018, toutes sont conquises, ce qui a permis au Département, dans la foulée, de supprimer les dispositifs d'aide redondants. Les contrats,

dans leur volet investissement, jouent « un effet levier » sur les projets structurants des communes, le montant des aides pouvant atteindre jusqu'à la moitié du montant global. À Chaville, le soutien du Département sera décisif dans la réfection de l'école Ferdinand-Buisson - 800 000 € soit près de 50 % du coût total - et du groupe scolaire Anatole-France/ Les-Iris, qui connaîtra sa première grande réhabilitation - 1,2 M€ soit 13 %. Par simple avenant, les crédits initialement attribués à un projet peuvent en outre être transférés sur un autre, ce qui tient compte des aléas de la gestion communale. Le contrat n'est cependant pas un blanc-seing, les versements suivant la progression des travaux.

Dans son volet fonctionnement, le dispositif finance les services de proximité - au premier rang desquels les trois cents et quelques crèches communales - aux trois quarts - ainsi que les structures d'accueil des personnes âgées. Cette enveloppe en fonctionnement regroupe aussi toutes les subventions départementales aux clubs et associations - et depuis peu au sport de haut niveau et élite - faisant des communes, expertes de leur maillage local, le principal interlocuteur du monde associatif.

Six ans après la signature des premiers contrats de développement, le « couple » formé par le Département et ses communes peut être fier de ses petits : près de deux cents aménagements urbains et équipements - scolaires, culturels, sportifs - ont été créés ou rénovés sur le territoire. Comme prévu, les procédures administratives sont allégées, avec une diminution de 60 % des dossiers traités en dehors des contrats. Enfin, une troisième génération est déjà en gestation, avec trois contrats déjà approuvés.



Après rénovation, le groupe scolaire Joliot-Curie, au Plessis-Robinson, a rouvert ses portes à l'automne.

« Désormais, le contrat globalise sur trois ans toutes les demandes, ce qui allège considérablement les formalités. »

L'aide du Département aux projets dans les communes correspond-il à son rôle historique et naturel ?

Le Département des Hauts-de-Seine a toujours été un acteur majeur de la vie locale en soutenant les communes bien au-delà de ses compétences obligatoires. Ce positionnement s'explique d'une part par sa place dans l'organisation territoriale et d'autre part par les choix politiques que nous avons faits. Le conseil départemental est composé d'élus issus du terrain, ce qui le rend particulièrement attentif aux enjeux locaux. Par ailleurs, le Département dispose également d'une capacité d'accompagnement des communes qui est rendu possible par sa gestion saine et ses efforts en faveur des investissements. C'est dans ce cadre que nous œuvrons efficacement à l'amélioration de la qualité de vie. Le contrat de développement vient consacrer le rôle de partenaire privilégié du Département auprès des communes, ce qui est particulièrement nécessaire dans cette période marquée par le désengagement de l'État.

Pourquoi le Département avait-il choisi de passer par la voie des contrats triennaux en 2013 pour apporter cette aide ? Quels étaient les objectifs de ce nouveau dispositif ?

Les objectifs du dispositif à sa création étaient clairs : rendre plus lisible et plus efficace l'intervention financière du Département et permettre aux communes de valoriser leurs projets structurants. Passer par la voie du contrat permet d'une part de valoriser le partenariat entre la ville et le Département et d'autre part d'adapter les besoins à la réalité de chaque territoire. Le contrat représente une co-construction du projet et symbolise parfaitement la relation de confiance entretenue avec chaque ville au service des besoins locaux.

Après deux générations de contrat et à l'orée d'une troisième, la simplification et la rationalisation recherchées sont-elles atteintes ?

Simplifier les démarches, rationaliser les procédures, renforcer l'efficacité de l'action publique étaient les raisons d'être de ce nouveau dispositif. Avant l'entrée en vigueur des contrats de développement, les villes devaient déposer une demande de subvention pour chaque action, pour chaque projet ; et il en était de même pour les associations locales. Désormais, le contrat globalise sur trois ans toutes les demandes, ce qui allège considérablement les formalités aussi bien pour les services communaux que départementaux. Un exemple marquant : en 2013, près de 2 000 demandes de subventions ont été déposées hors contrat de développement ; aujourd'hui, ce chiffre atteint quelque 800 dossiers. Enfin, le déploiement des contrats de développement a rendu inutile le maintien de nombreux dispositifs de droit commun qui ont pu être abrogés dans un souci de lisibilité et de cohérence.

Le fait que toutes les communes soient désormais intégrées au dispositif est-il une preuve de son succès ?

Sans aucun doute. Aujourd'hui, la totalité du territoire départemental est concerné par le dispositif et certaines communes préparent leur troisième contrat consécutif. Le succès de la contractualisation est incontestable car elle répond aux besoins de partenariat, d'efficacité et de souplesse.

Quel est l'impact sur le terrain pour les habitants, tous les aspects de la vie locale sont-ils touchés ?

La principale caractéristique du dispositif est justement de répondre aux besoins des habitants et de promouvoir l'amélioration de leur cadre de vie. Depuis leur mise en place, quelque 200 équipements communaux ont été créés ou rénovés avec le concours financier du Département. De nombreux domaines de la vie quotidienne des Alto-Séquanais sont concernés : infrastructures sportives (piscines, gymnases, terrains de football ou de rugby, skatepark...), établissements culturels (Maison des Arts, cinéma, bibliothèque...), équipements scolaires ou relatifs à l'accueil de la petite enfance, ou encore opérations d'aménagements urbains. Les contrats de développement Département-Ville sont aussi un mode de soutien privilégié au fonctionnement des services de proximité pour les habitants, au premier rang desquels l'accueil des jeunes enfants dans les structures collectives. Depuis l'origine du dispositif, le Département a consacré 340 M€ aux actions financées dans le cadre des contrats de développement, dont 206 M€ en investissement et 134 M€ en fonctionnement. Cet argent a permis d'améliorer les services publics locaux et de rendre nos villes encore plus attractives. Disposer d'une offre de services efficace participe incontestablement de la qualité de la vie.

La nouvelle et troisième génération de contrats va-t-elle s'inscrire dans la continuité, ou va-t-elle apporter des évolutions ?

Le dispositif est caractérisé par sa souplesse et la recherche permanente de l'efficacité. Les contrats ont été progressivement adaptés et modifiés en ce sens et, aujourd'hui, ils constituent un outil reconnu et pertinent, ce qui n'empêche pas d'apporter de nouvelles évolutions. C'est par exemple le cas des subventions pour les clubs sportifs de haut niveau et élite qui vont désormais être intégrés aux contrats.



Georges Siffredi
Vice-président chargé de la politique de la ville et de l'habitat

Mettez en œuvre vos compétences et votre talent au service d'une collectivité territoriale solidaire et innovante, où il fait bon travailler ! Rejoindre le Département des Hauts-de-Seine, c'est œuvrer chaque jour à offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants.

Chef de service Gestion Statutaire et Rémunération - HM.17.354

Votre direction

La direction des ressources humaines (DRH) est responsable de la gestion statutaire et de la rémunération des 5 300 agents du Département. Chargée du recrutement des agents et de leur accompagnement individualisé tout au long de leur carrière (formation, mobilité interne et externe), la DRH conduit une gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences. Ses missions s'exercent dans le respect des objectifs de maîtrise de la masse salariale, de diffusion d'une culture managériale partagée et de modernisation des modes de travail (coworking, télétravail, etc.). En rejoignant le Département, vous mettez en œuvre vos compétences et votre talent au service d'une collectivité territoriale solidaire et innovante.

Vos missions

- Piloter, coordonner et organiser l'activité d'une équipe d'environ 65 agents ;
- Veiller à l'optimisation des procédures du service afin d'améliorer la qualité de la gestion administrative et de la paie ;
- Piloter la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires dans le secteur de la paie et de la gestion de carrière des agents publics.

Profil recherché

- Attaché, attaché principal territorial ou contractuel diplômé de niveau I (Bac +5 minimum) ;
- Expérience confirmée de la fonction publique territoriale et idéalement hospitalière ;
- Solides connaissances des mécanismes/processus de gestion administrative, de paie et des logiciels métiers.

Cadre d'appui en charge des moyens financiers alloués aux collèges - CB. 18.619

Votre direction

La direction de l'éducation, de la citoyenneté et des collèges veille à la gestion et au bon fonctionnement des 99 collèges départementaux. Elle gère également la restauration scolaire de ces établissements et aide à la réussite scolaire des élèves au travers de dispositifs et d'actions pédagogiques. Elle mène notamment des actions de prévention et citoyenneté afin de prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion des jeunes. En rejoignant le Département, vous mettez en œuvre vos compétences et votre talent au service d'une collectivité territoriale solidaire et innovante.

Vos missions

- Piloter, concevoir et mettre en œuvre les forfaits d'externat des collèges privés et les subventions de fonctionnement spécifiques et participer à la mise en œuvre du dialogue de gestion budgétaire avec les collèges publics ;
- Piloter le dispositif de participations départementales à l'équipement et au projet numérique local des collèges privés ;
- Assurer le suivi budgétaire des opérations de fonctionnement et d'investissement.

Profil recherché

- Attaché, attaché principal territorial ou contractuel (Bac +3 minimum) ;
- Bonne connaissance des règles budgétaires et comptables des collectivités territoriales ;
- Connaissance du fonctionnement des établissements publics et privés d'enseignement et du Code de l'éducation.

Développeur web - NG.18.533

Votre direction

Le pôle communication est chargé de la promotion des Hauts-de-Seine et contribue au rayonnement de son patrimoine d'exception et de la politique départementale qui y est menée : La Seine Musicale, Paris La Défense, les grands projets d'infrastructures de transports et routiers, les collèges HQE... Il inscrit son action dans les projets stratégiques d'envergures départementaux, en déployant une communication à 360° : presse, digitale, événementielle, partenariale et print. Il produit notamment ses propres supports : créations graphiques, photos, vidéos, applications web et publications. Pour exemple, le pôle communication a couvert, en 2017, plus de 400 événements et géré de grandes campagnes de communication. En rejoignant ce pôle, vous mettez en œuvre vos compétences et votre talent au service d'une collectivité territoriale innovante et attractive.

Vos missions

- Assurer l'optimisation permanente de la diffusion des activités et événements du Département ;
- Installer des systèmes de gestion de contenu, configurer des widgets et administrer des serveurs web ;
- Développer des sites web statiques et dynamiques ;
- Assurer une veille technologique et un premier travail d'analyse analytique.

Profil recherché

- Attaché territorial ou ingénieur territorial ou titulaire d'un diplôme de niveau I (Bac +5) ;
- Expérience confirmée en développement de sites web grands comptes ;
- Maîtrise de l'environnement de développement web, langages de programmation ou de structuration de l'information.

Toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.fr/espace-recrutement

Vous aussi, conciliez épanouissement et projets professionnels

#DépartementAttractif

Attractif



Agir pour la compensation environnementale

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont créé il y a un an le groupement d'intérêt public Biodif. L'enjeu est de préserver la biodiversité.

Associé à l'élaboration des documents d'urbanisme, de programmes et de projets, Biodif conseille les collectivités et les maîtres d'ouvrage publics ou privés pour éviter et réduire les impacts des aménagements sur la biodiversité et les milieux naturels sur le territoire de l'Île-de-France.

Quand l'évitement ou la réduction des impacts ne sont pas suffisants, la loi Biodiversité du 8 août 2016 impose leur compensation par la restauration d'autres milieux naturels. Le Gip Biodif réalise aujourd'hui des compensations environnementales à la demande pour les maîtres d'ouvrage de projets d'infrastructures de transport, équipements, aménagements urbains... En 2019, cela concerne la restauration écologique de soixante-dix hectares d'espaces naturels, sur dix sites dont le groupement assure la gestion pendant trente ans. En parallèle, Biodif met en œuvre une offre de

compensation, car la loi autorise la réalisation, par anticipation, de travaux de restauration écologique de sites naturels de compensation (SNC). Des unités de compensation sont ensuite proposées aux aménageurs. Pour exemple, un dossier de labellisation du premier SNC de six hectares à Montesson sera soumis au ministère de la Transition écologique et solidaire avant l'été. D'autres sites seront proposés fin 2019.

Éviter, réduire, compenser

La séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement dépasse la seule prise en compte de la biodiversité, pour englober l'ensemble des thématiques de l'environnement (air, bruit, eau, sol, qualité de vie des populations...). Elle s'applique, de manière proportionnée aux enjeux et à tout type de plans. Dans la conception et la mise en œuvre

de leurs plans, programmes ou projets, il est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage de définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement.

Pour aller plus loin :

[www.hauts-de-seine.fr/rubrique Cadre de vie](http://www.hauts-de-seine.fr/rubrique/Cadre%20de%20vie)

L'opération expérimentale yvelinoise

Le Gip, propriétaire d'un site à Montesson, a obtenu l'agrément lors de l'appel à projet lancé par le ministère en 2011, pour que le site soit certifié réserve d'actifs naturels. Aujourd'hui, sur les trente hectares, six ont bénéficié d'une restauration écologique, qui a aussi permis de mener un travail de réinsertion professionnelle.



DU 24 AU 26 MAI 2019

RANDONNÉES HAUTS-DE-SEINE

5 promenades commentées de 10,2 km maximum dans le cadre de la Fête de la Nature

Nature

J'adore le Département

Du mont Valérien au transport fluvial sur la Seine - La Tour aux figures au parc départemental de l'île Saint-Germain L'éolienne du parc départemental du Chemin de l'île - L'observatoire à oiseaux du parc départemental des Chanteraines Le pavillon de l'Aurore au parc départemental de Sceaux - Paris La Défense visible depuis plusieurs promenades...

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT
#DépartementNature

Inscriptions
www.hauts-de-seine.fr/randonnees

Cinq randonnées jusqu'à 10 km

Pour la neuvième année consécutive, le Département propose gratuitement des itinéraires de randonnées dans les Hauts-de-Seine, du vendredi 24 au dimanche 26 mai.

Le public est invité à participer à des balades pédestres pour découvrir et redécouvrir toutes les richesses du patrimoine des Hauts-de-Seine. Ce rendez-vous, en partenariat avec le Comité départemental de randonnées pédestres (CRDP92 / FFRP), s'échelonne sur trois jours.

Au programme du vendredi 24 mai, la randonnée « Le mont Valérien et ses alentours » de 6,7 km débutera à 14 h 30. Le samedi 25 mai, deux randonnées sont prévues à la même heure : « La promenade bleue » de 10,2 km avec un départ à la station RER A Rueil-Malmaison et « Les Chanteraines et Villerenne » de 7 km à la station RER C Gennevilliers. Enfin, le dimanche 27 mai permet de découvrir également deux randonnées, « Les traces du ru de Marivel », 6,5 km à 14 h 30 avec un départ à la station ligne N Versailles Chantiers et « Le parc de Sceaux - La coulée verte » avec ses 8,2 km, départ RER B Bourg-la-Reine toujours à 14 h 30. Toutes les informations sur www.hauts-de-seine.fr/randonnees

Le « CPOM » acté

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé en mars entre le Département, l'Agence Régionale de Santé et l'association Arpavie.

Ce contrat doit permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers et à améliorer la qualité de la prise en charge en établissement d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées du département des Hauts-de-Seine. Cet outil structure ainsi l'offre médico-sociale sur le territoire. Douze mois de travail avec les équipes d'Arpavie, le conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé ont abouti à un diagnostic partagé et documenté de la situation des Ehpad et résidences autonomie couverts par le périmètre du CPOM. Ce travail a permis d'élaborer des objectifs en commun qui sont le reflet du projet du gestionnaire et des orientations souhaitées et soutenues par le Département. Les objectifs définis portent sur la simplification du parcours de vie des personnes accueillies en établissement, l'évolution de leur accompagnement, l'optimisation de la gestion et le renforcement de la coordination avec les partenaires médico-sociaux. Ce CPOM est conclu pour une durée de cinq ans. Son inscription dans la durée permettra d'apporter de la lisibilité aux actions programmées afin de mobiliser et d'associer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs.

Prix Chorus 2019

Oktober Lieber a été récompensé le 6 avril lors du festival Chorus à La Seine Musicale.

Les membres du jury ont choisi Oktober Lieber comme lauréat du prix Chorus 2019. Le groupe s'est vu doté de 10 000 euros en aide professionnelle par le conseil départemental. Charlotte Boisselier et Marion Camy-Palou sont deux musiciennes parisiennes issues de la scène post punk pour l'une et électronique pour l'autre. Leur musique est minimaliste, synthétique et plonge les festivaliers dans des atmosphères étranges et tendues. Synthétiseurs analogiques, électronique vintage, plages dance et séquences mélodiques s'agrègent à des beat répétitifs, saccadés et obsédants. Un mélange de clichés dark et de cigarettes pour les amateurs d'émotions directes et de dancefloor.

Mikano, « Coup de cœur des collégiens »

En décembre dernier, quatre classes de collégiens des Hauts-de-Seine ont assisté aux concerts des cinq groupes sélectionnés pour le prix Chorus 2019. Invités à assister à la finale, ils ont voté pour leur groupe favori entre Faroe, Mikano, Oktober Lieber, Dampa et Johan Papaconstantino. C'est Mikano qui a été désigné « Coup de cœur des collégiens ».



Pass + dans la poche !

Le dispositif Pass + est désormais une carte multiservices pour les collégiens. Pour une partie d'entre eux, elle donne accès à la restauration scolaire.

Avec une seule inscription, un seul identifiant et un seul compte, l'objectif est de fédérer l'ensemble de l'offre éducative aux familles. À son lancement, ce dispositif réunissait l'aide financière pour la pratique d'activités extrascolaires (ancien Pass Hauts-de-Seine) via deux porte-monnaie électroniques ainsi que l'accès à l'Environnement numérique de travail (ENT). À ce dernier s'est greffée à l'automne 2017 une plateforme de soutien scolaire, fournie par le Département, réunissant dans 25 matières près de 4 000 cours vidéo, 20 000 fiches de cours et 1 000 000 exercices interactifs. Depuis le printemps 2018, les jeunes peuvent aussi profiter de bons plans sous la forme de sorties dans les structures départementales. Une fois inscrit dans le dispositif, chaque collégien recevra donc une carte à puce nominative, à conserver jusqu'à la classe de 3^e. Pour les élèves des 66 établissements relevant de la délégation de service public, cette nouvelle carte se substitue à la précédente carte d'accès à la cantine, l'inscription en ligne depuis le site Pass + devenant au passage obligatoire. Pour les autres élèves, les modalités d'accès à la cantine restent les mêmes.

Inscription ouverte le 3 juin

Pour bénéficier de ce dispositif, les nouveaux entrants devront remplir un formulaire en ligne et fournir une photo au format numérique. En ce qui concerne les collégiens inscrits lors de la précédente campagne, ils devront seulement choisir les services auxquels ils souhaitent s'inscrire en 2019-2020 : restauration scolaire, activités extrascolaires, bons plans, soutien scolaire... Plus d'informations sur passplus.hauts-de-seine.fr ou 09 69 32 60 92 (numéro non surtaxé).

Dessine-moi...

... un jardin ! Cette nouvelle exposition se déroule depuis le 30 avril au musée départemental de Sceaux dans la Galerie Bis aux Écuries.

Du jardin régulier (Versailles, Saint-Cloud, Sceaux) imposé par André Le Nôtre au XVII^e siècle aux jardins « retrouvés » et « reconstitués » après la Révolution (Sceaux, Neuilly), en passant par le modèle du « jardin à l'anglaise », pittoresque ou anglo-chinois, si apprécié à la fin du XVIII^e siècle, l'exposition propose un voyage au cœur de l'histoire de l'Île-de-France. *Dessiner un jardin* rassemble une cinquantaine d'œuvres (dessins et estampes), quelques plans, de nombreuses vues dessinées et gravées et les jardins des grandes demeures et des maisons particulières qui firent de l'Île-de-France, et tout particulièrement de Sceaux, le « séjour des délices ».

Deux œuvres exceptionnelles sont, à l'occasion de cet accrochage, sorties des réserves : l'« Album Perelle » présenté ouvert et consultable intégralement en version numérique et le *Transparent des Quatre Saisons* de Louis-Carrogis de Carmontelle (1717-1806), dont les scènes peintes à la gouache sur 119 feuilles de papier vélin collées les unes aux autres pour former un rouleau de plus de 40 mètres constituent l'un des chefs d'œuvre du musée. Des séances de déroulement du *Transparent des Quatre Saisons* sont organisées les jeudis 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 18 juillet, 1^{er} août et 22 août de 15 h 30 à 16 h.

Plus d'informations sur domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.fr

160

ans : à l'occasion de l'anniversaire des relations diplomatiques qui unissent la France et le Japon, la Fondation Urasenke a offert la Maison de Thé Sei-Yu-An (*Hutte de l'Ami pur*) au Département. Après avoir été montée par des artisans japonais au sein de la serre des bonsaïs de l'arboretum du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups, la Maison de Thé a été inaugurée le 16 avril au cours de la traditionnelle cérémonie du thé. Elle rejoindra sa destination finale, le musée Albert-Kahn, à sa réouverture en 2021.



De la campagne à la ville

Des animations à la ferme pédagogique des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne sont organisées le 12 mai et le 9 juin.

Après l'entrée des Hautes Bornes, la ferme s'étend sur trois hectares de verdure. Elle s'inspire des fermes normandes du Vexin du XIX^e siècle. L'objectif : découvrir, en accès libre, une diversité d'espèces et de races d'animaux d'élevage. Au total 150 animaux, leurs différents lieux de vie (prés, mare, pigeonnier, poulailler, chèvrerie, bergerie, clapier ...) et un potager-verger cultivé de façon biologique. Les Alto-Séquanais peuvent rencontrer Fisso le cheval auvergnat, Janouchka la vache jersiaise, les brebis solognotes, les cochons nains, les chèvres poitevines, les lapins, poules et autres volatiles...

Tonte des moutons

En partenariat avec la Bergerie nationale de Rambouillet, il est possible de participer à des ateliers de tonte de moutons et découvrir toutes les étapes de transformation de la laine : élevage des moutons, démonstration de chien de troupeau, travail de la laine. Rendez-vous le 12 mai de 11 h à 17 h 30.

Portes ouvertes au potager

Le dimanche 9 juin de 14 h à 17 h 30 est l'occasion de visiter le jardin potager et les secrets des jardiniers. Des ateliers participatifs sont prévus pour petits et grands. Toutes les informations sur www.hauts-de-seine.fr rubrique Cadre de vie.

La Lettre bleue est publiée par la direction de la communication du Département des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux

Rédaction : Virginie Rapin, Pauline Vinatier

Maquette : Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CD92 / Jean-Luc Dolmaire, Julia Brechler, Stéphanie Gutierrez Ortega, Willy Labre, Olivier Ravoire, DR.

www.hauts-de-seine.fr

Dépôt légal : juillet 2008 - ISSN : 2610-0886

Imprimé sur papier recyclé





J'♥ mon
commerce
Je le soutiens

Le commerce
c'est la VIE !

#JaimeMonCommerce

 hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

 CCI HAUTS-DE-SEINE
PARIS ÎLE-DE-FRANCE